



AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 587-1

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 11 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement amendant le règlement numéro 587, lequel décrète des travaux des dépenses en immobilisation relatives à la mise aux normes des stations de purification et de traitement de l'eau afin de réviser le montant de la dépense et de l'emprunt initial.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 décembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 10^e jour du mois de décembre 2025.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mme Marc Giard".

Mme Marc Giard, OMA, avocat